ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnel

Question écrite n° 129276

Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les mesures préconisées par l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) dans un rapport publié le mardi 21 juin 2011. Ce rapport qui entreprend une «réforme d'envergure de la pharmacovigilance» recommande la suppression des visiteurs médicaux, ou tout du moins remet en question la relation qui unit laboratoires et monde médical par le biais des visiteurs médicaux. Ces représentants des laboratoires pharmaceutiques se rendent dans les hôpitaux, les pharmacies et les cabinets pour présenter les médicaments produits par leur société et inciter les professionnels à les prescrire. Les visiteurs médicaux ont aussi un rôle en matière de bon usage du médicament et de suivi de la pharmacovigilance. La loi sur la sécurité du médicament a renforcé la protection du rôle de ces visiteurs en tant que lanceurs d'alerte, grâce aux amendements déposés par l'opposition. Il lui demande de lui indiquer la position du Gouvernement sur cette recommandation.

Données clés

Auteur : M. Pascal Terrasse
Circonscription : Ardèche (1re circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 129276
Rubrique : Pharmacie et médicaments
Ministère interrogé : Santé
Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 février 2012, page 1809
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)